



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
17 février 2022
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan, Côte d'Ivoire, 9-20 mai 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Cadres directifs et questions thématiques

Rapport final du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Rapport du groupe de travail intergouvernemental

Résumé

Le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) a été prié de présenter ses conclusions et recommandations aux Parties, pour examen à la quinzième session de la Conférence des Parties. Au cours de ses débats, le Groupe de travail a mis en avant le potentiel sous-estimé des interventions fondées sur la gestion des terres pour lutter contre la sécheresse et atténuer ses effets, ses risques et les multiples dégradations consécutives aux interactions avec d'autres questions économiques, environnementales, sociales et sanitaires. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale pour garantir et permettre la réalisation des objectifs des programmes mondiaux d'adaptation et d'atténuation des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de relance économique verte, y compris pour les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables.

Les conclusions et les recommandations formulées dans le présent rapport ont été élaborées à partir du bilan des politiques et de l'examen des options par le Groupe de travail intergouvernemental 2020-21. Elles tiennent également compte des contributions reçues des parties, des réponses communiquées au secrétariat par les commissions économiques régionales et organisations concernées ainsi que d'une série de discussions qui ont eu lieu en ligne avec les membres du Groupe. Les options envisagées comprennent une proposition de renforcement des arrangements institutionnels actuels dans le cadre de la Convention afin de mieux agir et de favoriser l'apprentissage pour faire face aux risques systémiques croissants et aux conséquences grandissantes des sécheresses. Dans le cadre de la méthode de travail actuelle, il faudra au moins un exercice biennal supplémentaire pour renforcer la portée et l'importance du projet de nouvel accord, protocole ou de toute autre mesure systémique transversale plus approfondie. Lors de la quinzième Conférence des Parties, le Groupe de travail intergouvernemental peut recommander huit mesures immédiates pouvant contribuer à l'élaboration de projets de décisions et d'initiatives par les Parties.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé analytique	1–6	3
I. Introduction	7–15	4
II. Bilan et examen.....	16–40	7
III. Examen des options.....	41–44	17
IV. Principales conclusions et consensus	45–51	17
V. Recommandations aux Parties pour décision à la quinzième session de la Conférence des Parties.....	52	20
Annexe		
Consideration of Pathways.....		23

Résumé analytique

1. Il est essentiel d'atténuer les risques de sécheresse pour compenser leurs effets de plus en plus marqués et leurs interactions avec d'autres problèmes économiques, environnementaux et sociaux, notamment la pauvreté et les menaces constantes sur la santé des populations et des écosystèmes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) dans son Rapport spécial sur la sécheresse¹ et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son Rapport spécial concernant les changements climatiques et les terres² ont tous deux mis en évidence les possibilités qu'offrent les interventions fondées sur la gestion des terres pour lutter contre la sécheresse et atténuer ses effets sur les communautés, les secteurs et les écosystèmes vulnérables, ce qui devrait constituer un élément essentiel de la relance verte dans le monde³.

2. Le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été créé en application de la décision 23/COP.14. Il a pour mandat de faire le bilan et de procéder à l'examen des cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants, y compris les partenariats, en matière de prévention des situations de sécheresse et d'interventions. Il a pour objectifs d'étudier les possibilités d'adopter des mesures appropriées pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre à tous les niveaux des politiques pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention, dans une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités des collectivités et des écosystèmes. Le Groupe de travail a été prié de présenter ses conclusions et recommandations aux Parties pour examen à la quinzième session de la Conférence des Parties (COP 15) et le secrétariat a été prié de continuer à rendre compte de la mise en œuvre de la décision lors des futures sessions de la Conférence.

3. Le présent rapport de synthèse présente les résultats des travaux du GTI y compris un aperçu du bilan et de l'examen des options disponibles. Il tient également compte des contributions reçues des Parties, des activités de sensibilisation entreprises par le secrétariat à l'appui des commissions économiques régionales et organisations concernées et des conclusions et recommandations issues des discussions qui ont eu lieu entre ses membres. Les options envisagées comprennent une proposition de renforcement des arrangements institutionnels actuels établis au titre de la Convention afin de soutenir une action plus concertée au niveau mondial pour faire face aux risques systémiques croissants et aux effets des sécheresses au moyen d'un nouvel accord, protocole ou toute autre mesure à caractère transversal et systémique plus approfondie. Alors qu'il existe un large consensus au sein du Groupe de travail sur la nécessité d'un renforcement ambitieux et rapide des mesures dans le cadre du dispositif institutionnel actuel, celui-ci ne recueille pas le même assentiment mais il est recommandé de poursuivre les discussions au-delà de la COP 15.

4. Il est clair qu'il faudrait au moins un exercice biennal supplémentaire pour élaborer le projet de nouvelles dispositions destinées à guider les travaux de la Convention sur la lutte contre la sécheresse et qu'il faudrait très probablement beaucoup plus de temps encore pour trouver une solution contraignante sur le plan juridique quelle qu'en soit la forme. Dans l'intervalle, de nombreuses Parties souhaiteraient que de telles propositions soient accompagnées d'une analyse plus claire de l'efficacité du cadre existant, y compris d'une description des lacunes éventuelles. Cette recherche continue d'efficacité nécessite un important travail de démonstration conceptuel et pratique pour associer et améliorer les systèmes disponibles permettant de surveiller les risques de sécheresse et ses conséquences sur les personnes, les économies et les écosystèmes et d'évaluer l'efficacité des mesures prises au titre de la Convention.

¹ <<https://www.undrr.org/publication/gar-special-report-drought-2021#:~:text=The%20GAR%20Special%20Report%20on,and%20ecosystems%20health%20and%20wellbeing>>.

² <<https://www.ipcc.ch/srccl/>>.

³ <<https://www.gov.uk/government/publications/g7-finance-ministers-meeting-june-2021-communicue/g7-finance-ministers-and-central-bank-governors-communicue>>.

5. Au cours de ses débats, le Groupe de travail a mis en avant le potentiel sous-estimé des interventions fondées sur la gestion des terres pour atténuer les risques de sécheresse et ses effets ainsi que les multiples incidences négatives successives due à leurs interactions avec d'autres questions économiques, environnementales, sociales et sanitaires. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale pour garantir et permettre la réalisation des objectifs des programmes mondiaux d'adaptation et d'atténuation des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de relance économique verte, y compris pour les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables.

6. Dans ses principales conclusions, le Groupe de travail intergouvernemental souligne : i) les améliorations en cours dans le cadre des arrangements existants, ii) la nouvelle approche holistique des partenariats à laquelle ont mené ses travaux et qui consiste à relier les programmes de développement durable qui prennent en considération les changements actuels qui ont des conséquences à la fois sur les terres et sur le climat, iii) les discussions sur la nécessité de nouveaux arrangements et la forme qu'ils pourraient prendre pour permettre à la Convention d'assurer l'encadrement de son programme mondial et interdépendant sur les terres et la sécheresse et iv) la reconnaissance croissante de la nécessité et de la possibilité pour la Convention de réduire les risques de sécheresse grâce à son approche bien fondée de la gestion des terres en tant qu'élément moteur pour soutenir la réalisation d'autres objectifs et la mise en œuvre de programmes de développement au niveau mondial ainsi que de ses propres programmes. Pour surmonter les effets négatifs de la sécheresse dus à la fois aux changements climatiques et au changement d'affectation des terres, il faut un processus d'apprentissage continu et souple à tous les niveaux, y compris un encadrement à l'échelon mondial ainsi que des bonnes pratiques pour assurer la vérification sur le terrain.

I. Introduction

7. Il est essentiel d'atténuer les risques de sécheresse pour compenser les conséquences de plus en plus nombreuses des sécheresses et leurs interactions avec d'autres problèmes économiques, environnementaux et sociaux, notamment la pauvreté et les menaces constantes sur la santé des populations et des écosystèmes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) dans son Rapport spécial sur la sécheresse⁴ et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son Rapport spécial concernant les changements climatiques et les terres⁵ ont tous deux mis en évidence les possibilités qu'offrent les interventions fondées sur la gestion des terres pour lutter contre la sécheresse et atténuer ses effets sur les communautés, les secteurs et les écosystèmes vulnérables. Cette approche devrait constituer un élément essentiel de la relance verte dans le monde⁶.

8. La sécheresse est une menace mondiale qui touche à la fois les régions et les économies développées et en développement. Les réponses collectives à ce fléau ont évolué au cours des millénaires, permettant aux sociétés et aux civilisations de prospérer en atténuant les effets localisés sur les personnes et les ressources et en transformant les économies. Toutefois, du fait de multiplicateurs systémiques et souvent nouveaux les effets évitables des sécheresses et les dégradations localisées se propagent à l'intérieur et à l'extérieur des frontières et tous les pays sont de plus en plus durement touchés⁷. Les sociétés ne devraient pas accepter que les populations et la planète soient aussi menacés par un danger que nous pouvons au moins partiellement éviter et combattre. Les effets évitables de la sécheresse qui

⁴ <<https://www.undrr.org/publication/gar-special-report-drought-2021#:~:text=The%20GAR%20Special%20Report%20on,and%20ecosystems%20health%20and%20wellbeing/>>.

⁵ <<https://www.ipcc.ch/srccl/>>.

⁶ <<https://www.gov.uk/government/publications/g7-finance-ministers-meeting-june-2021-communique/g7-finance-ministers-and-central-bank-governors-communique>>.

⁷ <<https://www.undrr.org/publication/gar-special-report-drought-2021#:~:text=The%20GAR%20Special%20Report%20on,and%20ecosystems%20health%20and%20wellbeing>>.

frappent nos membres les plus vulnérables doivent être considérés comme un signal qui doit alerter le système de gouvernance mondiale.

9. Dans de nombreuses situations, il sera impossible d'atteindre les objectifs du Programme 2030 sans s'attaquer de manière proactive aux sécheresses qui menacent d'entraver gravement la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 1 (pauvreté), l'objectif 2 (faim), l'objectif 3 (santé), l'objectif 5 (genre), l'objectif 6 (eau), l'objectif 9 (industrie et infrastructure), l'objectif 10 (inégalités), l'objectif 11 (villes), l'objectif 12 (production et consommation), l'objectif 13 (changements climatiques), l'objectif 15 (vie sur terre), l'objectif 16 (paix, justice et institutions) et l'objectif 17 (partenariats).

10. Une priorisation plus cohérente de l'approche proactive de la sécheresse au niveau des politiques mondiales peut prévenir les effets évitables, réduire les dommages et transformer les processus de relèvement⁸. Pour cela, il faudra s'attaquer aux facteurs systémiques d'exposition et de vulnérabilité à la sécheresse, aux impacts et aux risques globaux. Il ne s'agit pas seulement de facteurs climatiques, mais aussi des effets des hommes les uns sur les autres et sur la planète ainsi que des processus collectifs nécessaires pour permettre le respect mutuel et la gestion de ces facteurs à tous les niveaux. Un grand nombre des difficultés à surmonter sont le fait de problèmes créés par nos sociétés et pour lesquels une solution peut être trouvée, et qu'il est donc possible de résoudre et d'éviter. Pour ce faire, il faut pallier les dysfonctionnements qui permettent aux sécheresses d'aggraver d'autres risques dans notre système mondial.

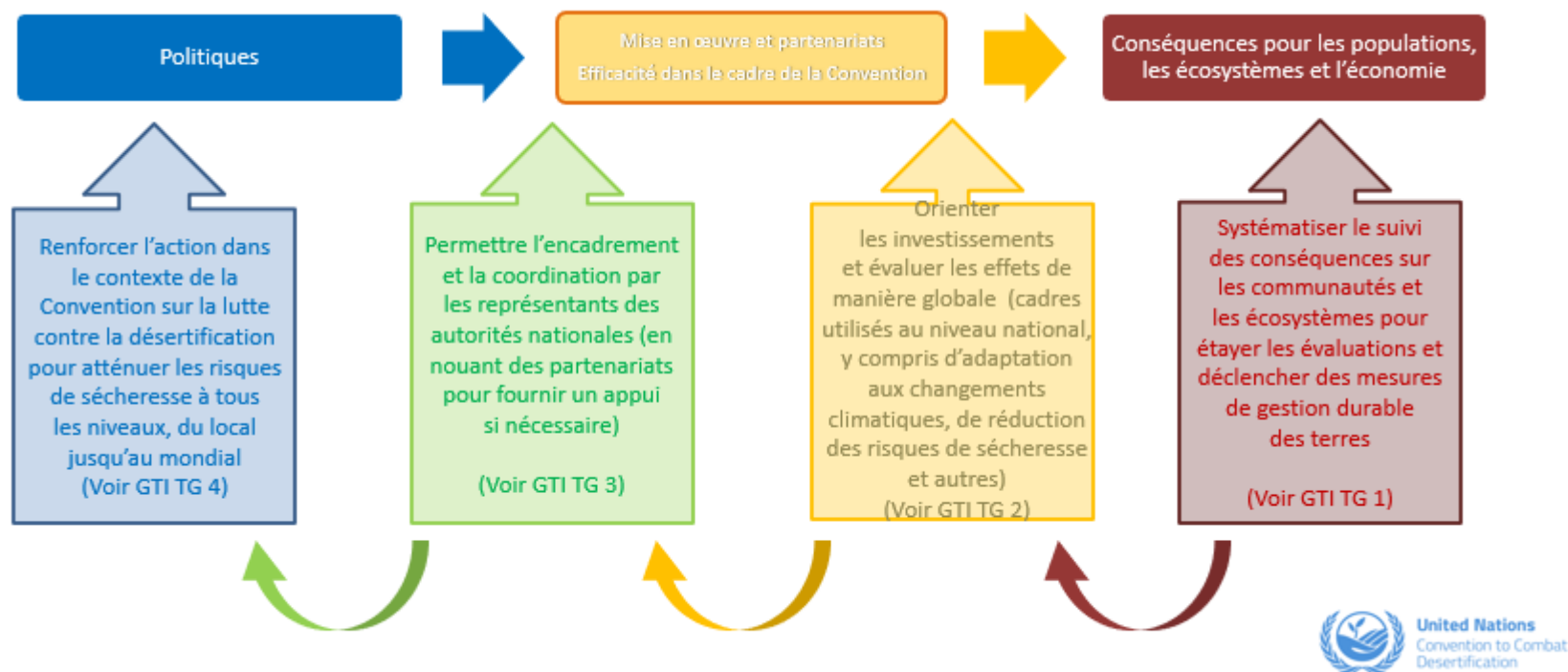
11. Un grand nombre de nos communautés les plus vulnérables devraient être mieux reconnues pour ce qu'elles font déjà pour faire face aux risques de sécheresse. D'autres qui restent exposées et impactées de manière récurrente nécessitent une attention supplémentaire en amont et à terme. Les succès fragmentaires et partiels pourraient être étendus et les lacunes comblées plus rapidement grâce à une approche politique mondiale plus proactive.

12. Par la décision 23/COP.14, les Parties ont créé un Groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures de mise en œuvre efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il a pour mandat de faire le bilan et de procéder à l'examen des cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants, y compris les partenariats, en matière de préparation aux sécheresses et d'étudier les possibilités d'adopter des mesures appropriées de sensibilisation, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention, dans le cadre d'une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités des collectivités et des écosystèmes (fig. 1).

⁸ Se réfère au support de connaissances du pilier 3 du Programme de gestion intégrée de la sécheresse.

Figure 1

Aperçu des principaux éléments et des liens pris en compte dans le mandat, le bilan et l'examen du Groupe de travail intergouvernemental



GTI : Groupe de travail intergouvernemental / GT : Groupe de travail / CC : changements climatiques / RRC : réduction des risques de catastrophes / GDT : gestion durable des terres

13. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a apporté son soutien au GTI en compilant les contributions des parties ainsi que des informations sur les politiques et initiatives pertinentes mises en œuvre par le truchement de partenariats internationaux⁹. Le Secrétaire exécutif et son personnel ont également informé les organisations régionales concernées, y compris les communautés économiques régionales, de la création du GTI et les ont invitées à collaborer pour promouvoir la coordination régionale à l'appui de ses discussions. Le secrétariat a en outre pris contact avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique.

14. Pour dresser son bilan et examiner les options, le Groupe de travail s'est tout d'abord penché sur quatre grands aspects ou thèmes de la gestion intégrée de la sécheresse, notamment : la politique et la gouvernance, les ressources et les mesures d'incitation, la vulnérabilité et l'évaluation et les dispositifs de surveillance et d'alerte rapide en matière de sécheresse (voir la figure 1). Comme expliqué en détail dans un rapport intérimaire présenté à la dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 19)¹⁰, ceux-ci ont été retenus pour tenir compte des trois piliers de la gestion intégrée de la sécheresse¹¹. Les conclusions et les recommandations relatives à chacun de ces thèmes ont été débattues lors de réunions qui ont eu lieu les 30 juin et le 1^{er} juillet 2021 et elles sont présentées séparément¹². Après la conclusion des travaux de ce groupe thématique, le GTI a repris son examen de plusieurs des options au cours de la période allant d'août à novembre 2021. En décembre 2021, il a discuté des options possibles, des conclusions et des recommandations qui seront soumises pour examen par la COP 15 et qui sont présentées dans ce rapport.

15. Le présent rapport de synthèse expose les débats tenus sur les conclusions et les recommandations du GTI qui seront soumises aux Parties pour examen en vue des préparatifs de la COP 15. Les conclusions figurent à la section IV à la suite du résumé du bilan (sect. II) et des options pour examen par la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification (sect. III). Elles sont suivies de recommandations concernant l'approche globale en cours avec d'autres conventions et processus (sect. V). Pour de plus amples informations sur le GTI et un examen plus approfondi des options et autres informations de base, veuillez vous référer au document d'accompagnement provisoire en cours d'élaboration (qui sera publié sur la page du GTI du site Web de la Convention sur la lutte contre la désertification).

II. Bilan et examen

16. Le bilan et l'examen des cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants, y compris les partenariats, pour ce qui est de la prévention et de la lutte contre la sécheresse ont porté sur les communications soumises par les Parties et les parties prenantes à la Convention, sur les résultats d'une enquête menée par le secrétariat à la demande des membres du Groupe et sur un examen des politiques compilées par le secrétariat¹³. Ils se sont également appuyés sur les initiatives parallèles sur la sécheresse du GIEC, les axes de travail du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de

⁹ <<https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2021-11/stocktaking%20policies%20final-final.pdf>>.

¹⁰ Voir <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2021-01/ICCD_CRIC%2819%29_4-2015665E.pdf>.

¹¹ Parmi les 3 piliers de la gestion intégrée de la sécheresse décrits dans le rapport intérimaire (voir référence précédente), c'est le pilier 3 qui a été surtout mis en avant, lequel concerne l'atténuation, la préparation et l'intervention face au risque de sécheresse par la mise en œuvre de politiques et des partenariats efficaces. Deux groupes de travail ont été créés pour prendre en charge les questions relevant de ce pilier, et un groupe a été consacré aux autres piliers de la gestion intégrée de la sécheresse (surveillance et alerte précoce et évaluation de la vulnérabilité).

¹² <<https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2021-07/10th%20IWG%20meeting%20report.pdf>>.

¹³ <<https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2021-11/stocktaking%20policies%20final-final.pdf>>.

la CCNUCC sur les phénomènes qui se manifestent lentement, y compris la dégradation des terres, les travaux du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ainsi que sur les supports de connaissances du Programme de gestion intégrée de la sécheresse (PGIS) pour ce qui est de l'atténuation des risques de sécheresse, de la prévention et des interventions et autres sujets pertinents¹⁴.

17. Ce bilan avait pour objectif de fournir des informations utiles dans le cadre de l'examen des options envisageables pour lutter plus efficacement contre la sécheresse au titre de la Convention. Il répond à la préoccupation générale manifestée par les Parties dans le préambule à la Convention sur la lutte contre la désertification lesquelles ont toutes reconnu que malgré les efforts déployés par le passé, les progrès enregistrés dans la lutte contre la désertification et pour l'atténuation des effets de la sécheresse avaient été décevants et qu'une nouvelle approche plus efficace était nécessaire à tous les niveaux dans le cadre d'un développement durable. Elles ont également reconnu qu'il importait de fournir aux pays en développement touchés, en particulier en Afrique, des moyens efficaces, notamment des ressources financières importantes, y compris des fonds nouveaux et supplémentaires et un accès à la technologie, faute de quoi il leur sera difficile de s'acquitter pleinement de leurs obligations. Elles ont également estimé que les stratégies de lutte contre la désertification et pour l'atténuation des effets de la sécheresse seraient des plus efficaces si elles reposaient sur une observation systématique sérieuse et sur des connaissances scientifiques rigoureuses, et si elles étaient continuellement réévaluées.

18. Selon le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹⁵, l'efficacité est la mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints, ou devraient l'être, compte tenu de leur importance relative. L'efficacité des politiques, de la mise en œuvre et des partenariats de la Convention sur la lutte contre la désertification en matière de lutte contre la sécheresse peut donc être évaluée par rapport à ses objectifs, en particulier l'objectif stratégique 3 (OS3), qui est présenté comme suit dans le cadre stratégique de la Convention (2018-2030) :

- Objectif 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ;
- Effet escompté 3.1 : La vulnérabilité des écosystèmes à la sécheresse est réduite, notamment grâce à une gestion durable des terres et des ressources en eau ;
- Effet escompté 3.2 : La résilience des communautés à la sécheresse est renforcée.

19. Cet objectif est sensiblement différent et complémentaire des objectifs de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au changement climatique et plus largement de développement durable, visés par d'autres processus mondiaux connexes et contribuent largement à leur réalisation.

1. Lacunes en termes d'efficacité des politiques

20. En ce qui concerne le bilan des politiques, le Groupe de travail intergouvernemental s'est jusqu'à présent essentiellement employé à compiler et à examiner des informations sur les politiques nationales, conformément à l'accent mis à ce niveau par l'Initiative sur la sécheresse de la Convention. Les plans nationaux de lutte contre la sécheresse publiés par les Parties et disponibles sur le site Web de la Convention¹⁶ examinent tous les systèmes existants d'alerte rapide, de prévention et de lutte contre la sécheresse. En outre, d'autres politiques, cadres de planification et pratiques ou systèmes d'intervention pertinents concernant la sécheresse ont été identifiés par les 197 Parties à la Convention avec l'aide du secrétariat, lesquels sont mis à leur disposition¹⁷. Ils ont ensuite été analysés et discutés par le Groupe sur la base des informations et des commentaires fournis par les Parties. Les politiques nationales pertinentes recensées comprennent divers plans de lutte contre les risques de

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.droughtmanagement.info/find/library/>.

¹⁵ <<https://www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf>>, p. 20.

¹⁶ <<https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox/page/drought-planning>>.

¹⁷ <<https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2021-11/stocktaking%20policies%20final-final.pdf>>.

sécheresse associés aux changements climatiques¹⁸, la planification de la réduction des risques de catastrophe, la planification du développement durable dans le cadre du Programme 2030, etc. Certains d'entre eux sont sectoriels, par exemple les plans et politiques pour l'eau ou l'agriculture. D'autres concernent des sujets plus vastes tels que le développement économique, les migrations et la sécurité. Il est prévu qu'une plateforme interactive soit fournie par le Secrétariat dans la boîte à outils sur la sécheresse afin que les Parties puissent vérifier et mettre à jour les informations sur les politiques qu'ils ont élaborées en la matière ou se référer à celles mises en oeuvre dans d'autres pays.

21. Les politiques nationales de prévention des risques de sécheresse sont complétées par des cadres et des mesures aux niveaux mondial et régional pour la prévention des catastrophes et la réduction des risques, des conventions sœurs et d'autres programmes et processus mondiaux. Les forums politiques infranationaux et locaux devraient être pleinement et explicitement intégrés au dialogue sur les politiques nationales et les processus d'allocation budgétaire, en particulier lorsqu'il existe des zones présentant des niveaux plus élevés de vulnérabilité à la sécheresse. Certains des cadres de planification nationaux actuels incluent et font référence à la planification au niveau local, mais la plupart des plans locaux ne sont pas compilés et le GTI n'y a pas accès (NB : pour les petits pays il peut ne pas être nécessaire d'établir une distinction entre les niveaux nationaux et infranationaux). Ils n'ont donc pas jusqu'à présent pu être systématiquement pris en compte dans l'examen et le bilan effectués par le Groupe de travail en raison du manque de temps et de ressources nécessaires pour les recenser et les analyser¹⁹.

22. Outre le bilan et l'examen du cadre politique global et de la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, le Groupe de travail intergouvernemental a également identifié les tâches supplémentaires nécessaires pour en évaluer pleinement l'efficacité²⁰. Par ailleurs, il faudra sérieusement redoubler d'efforts pour examiner en détail d'autres cadres politiques mondiaux connexes, notamment en ce qui concerne leur mise en oeuvre et leurs incidences sur les risques et les effets de la sécheresse. En outre, bien que le Groupe de travail ait identifié un certain nombre de cadres importants déjà mis en oeuvre au niveau sous-régional (par exemple dans les Caraïbes), il n'a pas été en mesure de les examiner de manière approfondie du fait de ses moyens restreints. Des réunions régionales avec des ordres du jour spécifiques, suffisamment de temps et des accords de facilitation bien préparés et bénéficiant d'un soutien seraient nécessaires pour compiler systématiquement et analyser plus avant les cadres politiques de toutes les régions et permettre leur examen par les Parties, éventuellement à l'occasion de plusieurs sessions consécutives.

2. Lacunes au niveau de la mise en oeuvre et des partenariats

23. Le Groupe de travail intergouvernemental a brièvement analysé les ressources et les mesures d'incitation allouées à la gestion des risques de sécheresse et a identifié les défis à relever pour financer la prévention de la sécheresse ainsi que la nécessité urgente d'intégrer le secteur privé (y compris les petits exploitants agricoles), les acteurs publics et les partenariats public-privé en fonction des contextes nationaux. Une série de mécanismes de financement innovants pour le partage des risques liés à la sécheresse ont été identifiés par le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tels que, mais sans s'y limiter, les obligations, la microfinance et les produits d'assurance. Tous ces éléments pourraient être inclus dans un catalogue d'options de financement sur

¹⁸ Comme dans les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et autres communications nationales.

¹⁹ Il existe certaines règles de pratique en ce qui concerne la planification de la réduction des risques de catastrophe au niveau local et certains conseils sont également fournis pour la planification de l'adaptation au changement climatique au niveau local, mais pas encore pour la gestion intelligente des terres face à la sécheresse. Dans tous les cas, des plans locaux séparés ne sont pas toujours indispensables, mais le risque de sécheresse pourrait être pris en compte dans tous ces plans et dans la planification du développement au niveau local. Certains petits États insulaires en développement n'ont parfois pas de plans spécifiques au niveau local ou communautaire, mais seulement un plan national, car leur cadre d'intervention concerne une plus petite échelle.

²⁰ Voir les sections suivantes qui traitent des systèmes de suivi des effets nécessaires pour évaluer l'efficacité et qui sont en cours d'élaboration.

lequel les gouvernements nationaux pourraient s'appuyer lors de la formulation de leurs politiques, plans et programmes nationaux de lutte contre la sécheresse.

24. Il est essentiel de collaborer avec le secteur privé car sa participation est nécessaire pour générer des revenus et partager les risques. En outre, il a souvent déjà un intérêt évident, c'est-à-dire un intérêt économique, pour investir dans le renforcement de la résilience à la sécheresse et la gestion proactive de ses effets et des risques qui y sont associés. En effet, pour de nombreuses industries, la sécheresse peut avoir des incidences négatives sur leur triple bilan. Les gouvernements et les organismes du secteur public devraient faire usage de leur influence dans ce domaine pour amener le secteur privé à s'engager. En fin de compte, les investissements publics nécessaires pour créer et maintenir les services, les institutions et les systèmes de surveillance nécessaires dans les zones sujettes à la sécheresse devraient devenir autonomes grâce à la mise en place et au maintien d'une base effective de taxes et impôts publics²¹. Il convient également de soutenir l'accès à des ressources autres que financières, telles que le renforcement des capacités et le transfert de technologies, nécessaires pour une utilisation judicieuse et durable de ces ressources. La théorie du changement pourrait aussi constituer un moyen de cartographier et de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif, laquelle pourrait s'appuyer sur toute stratégie nationale déjà en place.

25. Le Groupe de travail intergouvernemental n'a pas analysé les flux financiers soutenant la mise en œuvre des mesures de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention ou autres cadres politiques²². Il existe plusieurs analyses de l'importance des financements consacrés à la lutte contre la sécheresse par l'intermédiaire de fonds pour l'adaptation en comparaison avec l'intervention humanitaire. Par exemple, le Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020 a comparé les flux internationaux de financement de la réduction des risques de catastrophes (RRC) avec le financement de l'adaptation pour l'année 2018²³. Le financement de l'adaptation était plus important que celui de la RRC, mais ils étaient tous les deux encore largement inférieurs aux besoins estimés pour faire face aux sécheresses et aux problèmes associés.

26. Ces évaluations ne séparent pas la sécheresse des autres risques. Elles ne tiennent pas non plus pleinement compte des investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau, lesquels proviennent majoritairement du secteur privé et/ou encouragent de futurs investissements de ce type en stimulant et en garantissant la croissance du secteur privé. Ils sont parfois destinés à réduire les risques de sécheresse ou à en atténuer les effets dans le cadre des mesures de gestion durable des terres qui ont notamment pour objectifs l'irrigation, la séquestration du carbone dans les sols ou la plantation d'arbres. On constate souvent un déficit de suivi systématique de ces investissements, lesquels peuvent avoir un effet négatif sur les risques de sécheresse, par exemple une augmentation de l'extraction d'eau d'irrigation, des détournements de fonds et/ou un boisement mal adapté.

27. Le Groupe de travail a envisagé d'examiner de manière plus approfondie des **modèles économiques** afin d'accroître les investissements dans des mesures proactives de préparation aux sécheresses à différents niveaux, y compris en termes de gestion des terres. Il a conclu que cette discussion ne devait pas porter sur le financement en tant que tel, mais qu'elle devait

²¹ Elle existe peut-être déjà ou pourrait être mise en place relativement rapidement dans certains pays, par exemple en formalisant les éléments informels des économies pastorales existantes ainsi que par le biais des débouchés économiques que peut susciter l'économie verte, notamment les technologies solaires. Dans certains cas, la réalisation de l'objectif consistant à mettre en place des économies efficaces peut être longue pour toute une série de raisons. Le Groupe de travail intergouvernemental n'a pas encore été en mesure d'effectuer un examen complet de l'impact économique des risques de sécheresse dans tous les contextes.

²² Une analyse préliminaire fournit des informations sur l'objectif stratégique 5 de la Convention sur la désertification qui vise à mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces. Une version préliminaire de ce document a été publiée pour examen par les pairs. La version finale intégrant les commentaires des Parties est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/Methodological_Note_Strategic%20Objective%205_clean%20-%20Final.pdf>.

²³ <<https://www.ifrc.org/media/8968>>.

s'inscrire dans le prolongement direct des discussions sur les besoins de financements nécessaires pour prévenir et atténuer efficacement les risques de sécheresse et ses effets. Elle devrait inclure l'examen des fonds dont les États parties touchés, notamment les pays les moins avancés, ont besoin pour mettre en place des systèmes, des institutions publiques et des processus de gouvernance efficaces pour évaluer et gérer les risques de sécheresse ainsi que ses effets.

3. Lacunes dans les évaluations des besoins nécessaire pour mieux informer les décideurs

28. Le secrétariat s'est appuyé sur une enquête menée auprès des centres de liaison nationaux pour recueillir des informations sur l'utilisation des études de vulnérabilité et d'impact et sur la nature des besoins prioritaires et des points d'ancrage qui en ressortent pour renforcer la résilience à la sécheresse, lesquelles ont été analysées par le GTI. Ces informations ont mis en lumière les possibilités de renforcer les capacités aux niveaux régional, national et infranational²⁴ afin de mieux exploiter les évaluations mondiales des risques de sécheresse. Ces capacités devraient permettre d'instaurer et d'aligner un encadrement local et national pour la planification des activités de prévention, les investissements²⁵ et les mesures à prendre dans les situations de sécheresse. Elles ont également permis de constater que l'évaluation de la vulnérabilité et de la résilience faisait partie de l'adaptation au changement climatique et de la planification de la RRC. Les principales lacunes concernent les ressources humaines et institutionnelles et les processus nécessaires pour les renforcer progressivement dans les zones les plus touchées. Il est également important d'accroître les capacités dans d'autres régions et au niveau international afin que les décideurs et les institutions au niveau mondial puissent mieux répondre aux besoins des zones les plus touchées.

29. Le bilan a en outre permis de souligner la nécessité de cartographier et de rendre pleinement opérationnels les liens et les complémentarités de la Convention avec d'autres évaluations actuelles de la vulnérabilité et des nouveaux risques émergents, en raison des relations complexes qui existent entre les terres et la sécheresse et de multiples dangers et processus tels que les changements climatiques et la dégradation des terres. Il fait suite, par exemple, au Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres, qui a souligné que la gestion des terres constituait une solution rentable permettant de préserver les habitats, la biodiversité et les puits de carbone, les modes de développement à faibles émissions et d'éviter ou de réduire une grande partie des coûts croissants de l'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes tels que la sécheresse. Si l'on ne prend pas les devants, la combinaison de ces risques et processus devrait entraîner des répercussions négatives majeures à long terme sur la productivité agricole, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, notamment dans les pays déjà touchés. Conjointement à l'absence de moyens de subsistance, ils peuvent entraîner une migration massive comme stratégie d'adaptation. D'autre part, comme indiqué ci-dessus, il est important de faire les bons choix en matière de gestion des terres et d'approvisionnement en eau et de les associer pour optimiser les effets positifs et éviter les effets (secondaires) négatifs.

30. Les Parties commenceront à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique 3 au cours du processus d'établissement des rapports de la Convention sur la lutte contre la désertification de 2022, en utilisant le cadre d'indicateurs et de suivi adopté dans la décision 11/COP.14 et en suivant les orientations fournies dans le « Guide de bonnes pratiques pour l'établissement des rapports nationaux sur l'objectif stratégique 3 de la CCNUCC » qui a été publié en septembre 2021²⁶. On pourra ainsi disposer d'une base pour évaluer le risque de sécheresse et les solutions de gestion durable des terres (GDT) au niveau mondial en identifiant d'abord les écosystèmes et les sociétés exposés aux sécheresses. Dans le prolongement de cette première étape importante qui est déjà en cours, de nombreux pays auront besoin d'un soutien supplémentaire pour évaluer les effets des sécheresses sur ces écosystèmes et sociétés et la mesure dans laquelle ils sont atténués ou exacerbés par les politiques et pratiques actuellement mises en œuvre. Le processus

²⁴ Y compris le niveau local.

²⁵ L'allocation de ressources budgétaires, entre autres, est nécessaire à cet effet.

²⁶ <<https://www.unccd.int/news-events/unccd-unveils-new-guidance-land-degradation-and-drought-reporting>>.

d'établissement de rapports doit préciser les théories du changement et les voies d'impact qui permettront de procéder à l'évaluation prévue et de réévaluer constamment par la suite pour améliorer l'efficacité.

31. Cette première série de rapports sur les effets des sécheresses permettra de recueillir certaines données de base. Un deuxième cycle de collecte de données et d'établissement de rapports aura alors lieu quatre ans plus tard, en 2026. À ce moment-là, et en prenant en considération les effets (secondaires) d'autres politiques et pratiques non expressément liées à la sécheresse²⁷, la Convention devrait être mieux à même de faire le point sur l'efficacité de ses mesures de lutte contre la sécheresse en s'appuyant sur une observation systématique sérieuse et des connaissances scientifiques rigoureuses, comme cela avait été prévu à l'occasion de l'élaboration de la Convention. Entre-temps, des évaluations intermédiaires avec des informations imparfaites peuvent déjà fournir des données et des enseignements très utiles pour faire avancer le processus.

32. Il convient de tirer parti des complémentarités des travaux en cours portant sur le suivi des coûts des catastrophes au titre du Cadre de Sendai, des ODD et des coûts d'adaptation dans le contexte de la CCNUCC. Des solutions de gestion des terres devraient être mises en œuvre de manière anticipée pour réduire quantitativement ces coûts. Les initiatives en cours portant sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, l'économie de la dégradation des sols et l'établissement de systèmes nationaux de comptabilisation du capital naturel et des services écosystémiques, y compris les services d'approvisionnement en eau, de stockage et de régulation des ressources hydriques fournissent des innovations méthodologiques utiles. L'ODD 6.4.2 prévoit un système mondial et une approche scientifique reconnue pour prendre en compte les besoins des différents secteurs économiques et les demandes des écosystèmes dans le cadre de la surveillance nationale de l'hydraulicité au niveau des bassins versants et des zones de captage.

33. La spécificité du défi que pose la sécheresse ainsi que tous les autres facteurs et processus en jeu (qui ne sont pas tous liés aux changements climatiques) requièrent une attention et un leadership supplémentaires importants de la part de la Convention, en s'appuyant sur les ODD et d'autres cadres d'indicateurs, et ce de manière à renforcer progressivement les capacités sans alourdir encore la charge de travail liée à l'établissement des rapports. Les processus sous-régionaux et régionaux qui prévoient actuellement les risques et les effets de la sécheresse dans des régions telles que l'Afrique australe, l'Asie centrale et les Caraïbes constituent des forums indispensables pour rassembler les équipes nationales à des fins d'apprentissage et de renforcement des capacités d'évaluation.

34. Parmi les processus mondiaux qui s'appuient actuellement sur les indicateurs pertinents disponibles et qui renforcent les capacités nécessaires à l'évaluation figurent entre autres ceux fournis par les cadres de résultats stratégiques du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation. Ces derniers ont déterminé des indicateurs de base applicables au niveau mondial pour assurer le suivi des investissements fructueux dans l'adaptation aux changements climatiques, y compris des effets sur la disponibilité de l'eau et la génération de revenus pour soutenir les moyens de subsistance vulnérables. Tout en s'appuyant sur les travaux menés par les fonds pour le climat, la Convention devrait examiner et envisager tout ajustement nécessaire à la lumière du cadre normatif plus précis, plus direct et plus immédiat de ses travaux et objectifs qui abordent la question de la sécheresse de manière globale, plutôt que de s'intéresser uniquement aux aspects attribuables aux changements climatiques, étant donné que les fonds climatiques ont été expressément créés à cet effet.

4. Lacunes dans le suivi des effets de la sécheresse et efficacité de l'approche proactive

35. Le Groupe de travail intergouvernemental a identifié les faiblesses des dispositifs actuels **d'alerte rapide** pour les situations de sécheresse lesquels ne permettent pas, dans les zones les plus touchées, de déclencher des interventions suffisamment tôt avant le début des sécheresses afin de faire la différence qu'ils pourraient faire en établissant des « cycles vertueux » de préparation et de renforcement de la résilience. Ils ne permettent pas d'observer les effets directs et indirects de la sécheresse sur les communautés, les écosystèmes et les

²⁷ Par exemple, les mesures incitatives pernicieuses, les subventions, etc.

économies ni d'identifier l'exposition, la vulnérabilité ou les risques de celles-ci lorsqu'elles sont associées aux différents effets nocifs de la sécheresse (fig. 2 et tableau). Sans amélioration, ces systèmes ne peuvent pas contribuer efficacement aux évaluations de la vulnérabilité et des besoins en matière de gestion précoce des terres et de l'eau pour réduire les risques de sécheresse. Ils ne peuvent pas non plus servir à évaluer et à améliorer l'efficacité des mesures de gestion prises de manière progressive, comme cela devrait être le cas.

36. Il est important de reconnaître que, tels qu'ils sont conçus et utilisés actuellement, les dispositifs d'alerte rapide ne suffisent pas à eux seuls à répondre aux besoins et à suivre les dynamiques qui requièrent une attention particulière. Il s'agit notamment des déséquilibres hydrologiques et des exigences des systèmes qui sont affectés par l'utilisation des terres et les changements démographiques, y compris les demandes croissantes et changeantes d'approvisionnement en eau pendant les périodes de sécheresse ou sans sécheresse. Néanmoins, il est nécessaire de travailler avec et d'améliorer progressivement les systèmes nationaux de surveillance de la sécheresse en utilisant les dispositifs d'alerte rapide existants et disponibles comme base et comme point de référence pour aller de l'avant.

Figure 2

Résumé de l'analyse des lacunes estimées du bilan des systèmes actuels de suivi des risques et des effets de la sécheresse et de déclenchement d'interventions à tous les niveaux.

<i>Types de sécheresse et effets</i>	<i>Mondial</i>	<i>Régional</i>	<i>National</i>	<i>Local</i>
Météorologique				
Agricole				
Hydrologique				
Écologique				
Économique				
Socioéconomique (prise en compte des inégalités)				
Institutionnel (plans et capacités)				

Légende²⁸

	Les systèmes d'observation disponibles sont relativement adaptés à leur finalité et relativement efficaces pour contribuer aux interventions à court terme, tout en nécessitant une amélioration continue.
	Défis restant/partiellement efficaces pour contribuer aux interventions sur des périodes variables
	Dispositifs disponibles inadaptés/relativement inefficaces pour contribuer aux interventions nécessaires pour atténuer en amont les risques de sécheresse.

37. Dans certains pays, le problème réside dans l'absence de données sur la situation des populations et des écosystèmes exposés. Dans d'autres, de nombreuses données et connaissances locales sont disponibles mais elles ne sont pas systématiquement collectées. Lorsqu'elles le sont, des blocages empêchent encore souvent les informations de circuler et d'être exploitées pour déclencher des interventions préventives, notamment la gestion durable des terres en tant qu'approche proactive pour réduire les risques de sécheresse. Dans

²⁸ L'attribution d'un code couleur est relative – c'est-à-dire que les systèmes actuels de surveillance des effets des phénomènes météorologiques sont loin d'être parfaits, mais qu'ils sont relativement plus efficaces que ceux dont on dispose actuellement pour surveiller les conséquences sur la disponibilité de l'eau et que d'autres qui sont particulièrement importants pour atténuer les risques et les effets de ces sécheresses sur les communautés et les écosystèmes ainsi que leur exposition à celles-ci.

le meilleur des cas, les interventions précoces déclenchées par les dispositifs d'alerte rapide peuvent inclure des mesures d'approvisionnement en eau et en nourriture pendant six à douze mois. Toutefois, des délais plus longs sont également nécessaires pour contribuer à la gestion durable des terres, la mettre en oeuvre et en assurer le suivi (allant de un, voire cinq à dix ans).

38. Plusieurs organismes des Nations Unies oeuvrent au renforcement des capacités de surveillance nécessaires pour résoudre ces problèmes dans les pays concernés. La Convention sur la lutte contre la désertification joue un rôle important en les associant à ses processus en tant qu'observateurs et certains participent de manière plus ou moins importante à ses processus scientifiques actuels sur la sécheresse. Cela permet un débat continu et une harmonisation des efforts de renforcement des capacités. La plupart de ces efforts sont nécessaires pour que les données d'observation des organismes puissent contribuer à l'élaboration de mesures de renforcement des capacités. Des échanges accrus entre les périodes intersessions sur les données d'expérience des Parties et les difficultés qu'elles rencontrent ainsi qu'une meilleure utilisation des techniques d'études telles qu'explorées par le GTI pourraient contribuer à ce que l'approche scientifique de la Convention en matière de sécheresse reste orientée vers des applications concrètes. C'est en trouvant un équilibre entre un apprentissage renforcé et la mise à profit des données d'expérience des Parties que l'on pourra garantir que le processus leur reste utile.

5. Amélioration de l'utilisation des ressources et des capacités disponibles

39. Dans la stratégie de la Convention sur la lutte contre la désertification, les Parties sont déjà convenues d'une utilisation accrue des ressources et des capacités disponibles pour améliorer l'observation des effets de la sécheresse sur les populations, les communautés, les écosystèmes et les économies. Il existe un solide consensus au sein du Groupe sur les difficultés et les possibilités pour les Parties à la Convention de convenir et d'améliorer à la fois la conception et les utilisations des dispositifs d'alerte rapide pour une approche en amont plus efficace du risque de sécheresse. Certains pays disposent d'une grande expérience technique et de systèmes de suivi dans les domaines relatifs aux terres, à l'eau et autres ressources naturelles. Ces ressources pourraient être plus systématiquement partagées et mises à la disposition d'autres acteurs qui ne disposent pas encore de systèmes perfectionnés de suivi, d'analyse et de déclenchement d'interventions pour permettre une gestion durable des terres et de l'approvisionnement en eau plus efficace afin d'atténuer les risques de sécheresse (parfois avec des délais de un, cinq ou dix ans), parallèlement à des interventions à plus court terme avec des délais de six à douze mois. Le GTI a informé l'Interface science-politique des besoins actuels en matière de conseils techniques pour qu'elle les examine et prenne éventuellement des mesures en fonction du temps et des ressources disponibles.

40. La Convention pourrait s'inspirer de l'expérience des spécialistes internationaux des changements climatiques qui ont d'abord fixé des objectifs politiques pour la réduction des émissions et l'augmentation du stockage du carbone avant de se pencher ensuite sur les problèmes méthodologiques connexes. Si les Parties sont suffisamment confiantes pour adopter un objectif de réduction du nombre de communautés qui se rapprochent fortement du « jour zéro », elles devraient également pouvoir mesurer et mettre en évidence les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif grâce à la GDT et à une augmentation de l'approvisionnement en eau, en nourriture, en énergie et en moyens de subsistance alternatifs. Un tel objectif aussi mobile et incertain serait long à fixer. Au départ, les pays appliqueraient inévitablement des normes différentes pour définir le nombre minimum acceptable de jours séparant leurs communautés du jour zéro. Dans certains pays, des communautés atteignent régulièrement le jour zéro ou s'en rapprochent considérablement. Ils pourraient bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre des stratégies nationales mises en place pour atténuer les risques de sécheresse dans ces régions. Des lignes directrices systématisant la prise en compte de cet aspect dans le processus de la Convention pourraient se révéler constructives.

Tableau

Identification d'options à tous les niveaux pour améliorer la gestion de la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sur la base du bilan et de l'examen du groupe de travail intergouvernemental (GTI)

Basé sur le bilan du GTI au mois de septembre 2021

<i>Thème / Niveau</i>	<i>M = Mondial</i>	<i>R = Régional</i>	<i>N = National</i>	<i>L = Local</i>
<i>T1 : dispositifs de surveillance et d'alerte rapide</i>	Suivi périodique à l'échelle mondiale des risques de sécheresse, de ses effets sur les terres, les écosystèmes aquatiques, les communautés et les économies ainsi que de l'exposition à celle-ci (non seulement pour observer les risques imminents, mais aussi pour avertir de la nécessité de prendre des mesures en amont et de procéder à des études d'impact).	Dispositifs régionaux d'alerte rapide étroitement liés aux systèmes nationaux et prise en compte des systèmes transfrontaliers le cas échéant. Programmes régionaux/sous-régionaux de coopération, d'échange de connaissances et de renforcement des capacités pour améliorer l'évaluation, le suivi et le déclenchement d'alertes et d'interventions en amont plus rapides.	Suivi régulier des risques de sécheresse et des effets sur les terres, l'eau, les écosystèmes, les communautés et les économies et de l'exposition à celle-ci (outre les effets des conditions météorologiques – voir fig. 2) et meilleure prise en compte pour déclencher les décisions des décideurs politiques.	Observations systématiques et connaissances locales intégrées dans les systèmes nationaux de surveillance de la sécheresse grâce à l'utilisation et à l'institutionnalisation de systèmes d'observation efficaces et de leurs interactions à tous les niveaux.
<i>T2 Vulnérabilité et étude d'impact</i>	Meilleure coordination et utilisation des organismes internationaux, tels que l'Organisation météorologique mondiale et le Programme alimentaire mondial pour partager et harmoniser les données et les informations sur le risque de sécheresse en vue d'évaluer le coût de l'action par rapport à l'inaction, l'atténuation de la sécheresse par rapport aux interventions en réponse aux catastrophes, et des forums économiques transrégionaux, tels que le Forum économique mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt pour évaluer les risques et moyens financiers, en intégrant et en reliant le commerce, la mobilité sanitaire et d'autres aspects du risque économique et de la relance au niveau mondial.	Une meilleure utilisation des instances sous-régionales pour renforcer les capacités d'évaluation et les liens de coopération économique au niveau régional pour des prises de décisions et des interventions conjointes, y compris la gestion des ressources et des risques transfrontaliers.	Traduction de la vulnérabilité à la sécheresse et de ses effets sur les personnes et les écosystèmes en termes financiers et économiques et en comptabilité économique nationale pour encourager les décideurs à prendre en compte les risques de sécheresse dans l'élaboration des politiques (sectorielles).	Renforcement des processus d'évaluation nationaux afin qu'ils tiennent mieux compte des besoins et des potentiels des communautés vulnérables (et qu'ils les intègrent) en incluant systématiquement leurs observations et leurs options dans les processus d'évaluation, de planification et de soutien.

<i>Thème / Niveau</i>	<i>M = Mondial</i>	<i>R = Régional</i>	<i>N = National</i>	<i>L = Local</i>
<i>T3 : Ressources et mesures d'incitation</i>	Utilisation efficace de mécanismes de financement catalyseurs au niveau mondial pour déclencher des interventions visant à remédier aux causes humaines immédiates de l'exposition et de la vulnérabilité à la sécheresse et à les transformer en réorientant les capacités et en rétablissant un système de gestion durable des terres.	Identification des bénéfices financiers et économiques liés à l'utilisation d'instruments de financement traditionnels et d'instruments de financement novateurs, tels que les produits d'assurance, les obligations, la microfinance, les fonds affectés aux situations provoquées par la sécheresse et disponibilité et utilisations suffisantes de ces instruments dans un contexte régional.	Démonstration d'analyses de rentabilité et de réduction des risques à l'intention des acteurs privés et des banques de développement afin de garantir des investissements nationaux suffisants en matière de préparation aux sécheresses, par exemple par le truchement de fonds nationaux de lutte contre la sécheresse, de régimes d'assurance bénéficiant d'un soutien de l'État et par l'accès aux fonds d'urgence régionaux et/ou internationaux de lutte contre la sécheresse.	Mesures d'incitation présentant un intérêt suffisant pour que les communautés et les acteurs du secteur privé investissent dans des mesures d'atténuation et de riposte face aux risques de sécheresse.
<i>T4 : Politiques et gouvernance</i>	Formulations, objectifs, délais, processus et responsabilités nationales plus spécifiques dans le cadre d'un engagement actualisé et renouvelé de la communauté internationale pour améliorer la gestion en amont de la sécheresse et en réduire les effets.	Renforcer les moyens et les réseaux existants au niveau régional et qui ont des liens avec les institutions internationales pour accroître les capacités et l'échange de connaissances.	Liens entre les différents échelons de gouvernance et les différents niveaux pour gérer la sécheresse, intégration de la gestion de la sécheresse dans les systèmes de planification, d'allocation budgétaire et de financement. Conseils en vue d'accroître les investissements dans la gestion de l'approvisionnement en eau, mise en place de systèmes de surveillance et déclenchement de toute autre intervention qui peut être dirigée et réglementée à ce niveau.	Reconnaissance et renforcement systématique des capacités locales des parties prenantes, des administrations, des infrastructures, etc. comme étant un élément déterminant de l'atténuation des risques de sécheresse. Incorporation du principe de responsabilité dans le processus décisionnel au niveau local dans les systèmes de gouvernance nationaux.

III. Examen des options

41. Conformément à son mandat, le Groupe de travail intergouvernemental a étudié les possibilités d'adopter des mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre de politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention, dans une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités des collectivités et des écosystèmes. Plusieurs solutions envisagées et disponibles ont été présentées à titre indicatif lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties²⁹. Les observations initiales concernant certaines de ces options ont été présentées dans le rapport intermédiaire du GTI au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa dix-neuvième session³⁰ et dans la précédente section du présent rapport sur la discussion en cours sur le bilan et l'examen (tableau ci-dessus).

42. Le Groupe a examiné une ébauche de quatre voies possibles pour les principaux groupes d'options à des niveaux différents (à savoir national, régional, mondial et leurs associations transversales comme dans le tableau ci-dessus) (voir annexe). Lors de la finalisation de ses recommandations, le Groupe a constaté qu'il était nécessaire de clarifier et de mieux définir les options à examiner, en particulier toute proposition de certains de ses membres ou des Parties à la Convention de créer de nouveaux arrangements institutionnels pour la Convention, tels qu'une décision de la Conférence des Parties, une déclaration politique, un protocole ou un accord pour compléter ceux qui sont déjà en vigueur.

43. Les membres du Groupe ont également souligné la nécessité de réexaminer le bilan des politiques, de la mise en œuvre et des cadres de coordination institutionnelle afin de fournir de nouveaux arguments pour justifier le renforcement institutionnel proposé. Les membres ont suggéré que, lors d'une prochaine itération, cet argument pourrait être présenté sous la forme d'une analyse des lacunes. Un travail supplémentaire considérable serait nécessaire pour analyser en détail le bilan compilé des politiques nationales et approfondir les questions relatives à la mise en œuvre et à la coordination institutionnelle. Cette analyse devrait ensuite être associée et contribuer à l'élaboration de toute nouvelle option en matière de politiques et/ou propositions institutionnelles au niveau mondial. Dans ce contexte, la compilation de l'inventaire des politiques nationales représentait une première étape importante, désormais en place.

44. Après ce premier tour d'inventaire et d'examen des options par le GTI, les Parties disposent dorénavant d'une base de travail beaucoup plus solide que précédemment pour examiner tant les arrangements que les lacunes actuels. En outre, les Parties pourront mettre à jour et compléter la base de données des mesures d'atténuation des risques et des effets de la sécheresse considérées comme efficaces grâce à une plateforme d'interface en ligne dans la boîte à outils sur la sécheresse.

IV. Principales conclusions et consensus

45. Après l'examen des options présentées sous forme de voies à suivre à différents niveaux (voir annexe), les membres du Groupe de travail intergouvernemental sont arrivés à la conclusion que trois types de recommandations pouvaient être formulées :

a) Des recommandations visant à examiner et améliorer l'efficacité des mécanismes existants à tous les niveaux dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (sur la base du bilan réalisé jusqu'à présent) ;

b) Des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre de l'approche globale en coordination avec d'autres processus politiques mondiaux et dans le cadre de

²⁹ Voir < https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-07/ICCD_COP%2814%29_16-1910485E.pdf >.

³⁰ Voir < https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2021-07/ICCD_CRIC%2819%29_6-2105845E.pdf >.

partenariats connexes et multiples pour atténuer les effets négatifs de la sécheresse à tous les niveaux et dans de nombreux secteurs ;

c) Des recommandations visant à renforcer le programme de lutte contre la sécheresse de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en complétant le texte de la Convention et son cadre stratégique 2018-2030³¹ par un ou plusieurs arrangement(s) institutionnel(s) supplémentaire(s) (décisions, amendements, protocoles, accords, etc.) articulants de manière plus cohérente des cibles plus spécifiques et des mesures à prendre conformément à l'objectif stratégique 3.

46. Les deux premières recommandations sont peu sujettes à controverse et font l'objet d'un large consensus entre les membres du GTI. Toutefois, les avis divergent en ce qui concerne la troisième. Certains considèrent qu'un protocole ou un accord sur la sécheresse pourrait contribuer à mettre en relief la Convention dans l'ensemble du système des Nations Unies et à mieux faire connaître ses travaux à la communauté plus large des décideurs, des praticiens et autres parties prenantes concernées par les problèmes de sécheresse. Ils estiment que les décisions ou les déclarations n'ont en général pas suffisamment de poids pour mobiliser le niveau de soutien dont la Convention a besoin et que les autres conventions de Rio recueillent en général grâce à l'introduction de telles dispositions institutionnelles supplémentaires qui viennent compléter le texte fondamental de la Convention.

47. Par ailleurs, les membres du Groupe ont également manifesté des préoccupations concernant, entre autres, la valeur ajoutée réelle d'un protocole ou d'un accord compte tenu des dispositions déjà détaillées de la Convention, des ressources et du temps considérables nécessaires à la négociation d'un tel instrument, etc. Bien que le processus scientifique de la Convention soit en train de changer, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre le processus d'apprentissage pratique qui devrait être fourni pour évaluer les mesures efficaces d'atténuation des risques et des effets de la sécheresse. La question se pose de savoir si la Convention doit d'abord faire la preuve de son efficacité avant de bénéficier du même niveau de considération que ses conventions sœurs. Et si la réponse est oui, comment, sans ce soutien, pourrait-elle mettre en place la base d'observation systématique sérieuse et de connaissances scientifiques rigoureuses dont elle a besoin pour réévaluer et améliorer en permanence l'efficacité des interventions³².

48. Au cours de l'année à venir, avec ou sans dispositions supplémentaires, la Convention sur la lutte contre la désertification pourrait fournir des orientations permettant aux Parties d'exploiter les nouvelles possibilités qui s'offrent à l'échelle de la planète d'affiner des systèmes encore approximatifs pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse sur les communautés et les écosystèmes. Elles pourraient commencer par évaluer ce qui s'est passé au cours de la dernière décennie qui a été marquée par une augmentation des risques et des effets de la sécheresse. Il sera alors possible de projeter les changements anticipés dans le futur et de procéder à des estimations de l'efficacité des différentes politiques et modalités de mise en œuvre ainsi que des divers partenariats. Néanmoins, l'apprentissage ne doit pas être trop rapide afin de ne pas s'éloigner de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté. En tout état de cause, une phase passionnante d'instauration de la confiance et de découverte pourrait accompagner l'établissement par les Parties à la Convention de leurs rapports de référence de 2022 sur les effets de la sécheresse et les incidences de la mise en œuvre.

49. Les recommandations adoptées par consensus sont présentées dans la section suivante. Le fait que le mandat du GTI ne précise pas clairement s'il peut recommander l'examen d'une option particulière en vue d'un accord ainsi que les opinions divergentes des parties – telles qu'elles ont été exprimées lors des dernières Conférences des Parties – ont entravé les discussions sur la formulation éventuelle d'une politique mondiale plus cohérente

³¹ <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2018-08/cop21add1_SF_EN.pdf>.

³² En ce qui concerne ces questions, les données et indicateurs obtenus grâce au processus des ODD montrent une certaine évolution, notamment ceux obtenus grâce aux nouvelles technologies de télédétection, aux systèmes d'information géographique et aux technologies mobiles ainsi que par le recours constant à leurs utilisations innovantes pour améliorer la gouvernance et la transparence et placer la réalisation des objectifs de la Convention sur la désertification à portée de main. Plusieurs régions ont déjà commencé à les utiliser dans une certaine mesure.

et plus ferme sur la sécheresse dans le cadre de la Convention. En dépit de cette difficulté, un certain nombre d'éléments susceptibles de contribuer à accroître cette cohérence et cette fermeté ont été évoqués à plusieurs reprises lors des discussions du GTI.

50. Les points suivants semblent faire l'objet d'un consensus général :

a) Premièrement, la sécheresse mérite une attention politique renouvelée au niveau mondial et des mesures renforcées devraient être prises à tous les niveaux. Certains membres du GTI sont également favorables à l'élaboration d'un nouveau cadre politique mondial pour lutter contre la sécheresse, lequel pourrait compléter le cadre existant dans le contexte de la Convention en adoptant une approche potentiellement plus inclusive qui ne fasse pas de distinction entre pays développés et pays touchés et ne se limite pas aux pays ayant les climats les plus secs – puisque tous les pays peuvent connaître et connaissent des sécheresses. D'autres membres du GTI soulignent l'importance de mieux mettre en œuvre le cadre existant ;

b) Deuxièmement, l'approche proactive de la gestion des effets de la sécheresse en investissant dans la résilience par des mesures en amont telles que des pratiques de gestion durable des terres et des ressources hydriques donne une place à part à la Convention en tant que chef de file éclairé qui peut véritablement contribuer fortement à la réalisation des objectifs des autres conventions de Rio et des ODD ;

c) Troisièmement, l'approche holistique adoptée et mise en œuvre dans le contexte de la Convention, de concert avec d'autres processus et partenaires concernés, s'est déjà imposée comme un outil privilégié pour toutes les Parties, lesquelles ont demandé au GTI de continuer à l'utiliser et c'est ce que celui-ci a réaffirmé tout au long de ses travaux et dans ses conclusions ;

d) Quatrièmement, un objectif mondial – comme celui de 1,5 degré qui figure dans l'Accord de Paris – pourrait être fixé à l'avenir pour les travaux sur la sécheresse entrepris dans le cadre de la Convention et être concrétisé par des engagements politiques des décideurs nationaux tout comme cela a été fait par de nombreux pays qui ont déterminé des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. Cette démarche devrait donner suite à la fixation d'objectifs concernant les bassins versants dans et entre les pays, ainsi qu'aux niveaux local et des prestataires de services d'approvisionnement en eau et nécessite la participation du secteur privé ;

e) Pour pallier les effets négatifs de la sécheresse dus à la fois aux changements climatiques et au changement d'affectation des terres, un processus d'apprentissage continu et souple est nécessaire à tous les niveaux, y compris un cadre directif au niveau mondial et l'adoption de bonnes pratiques pour permettre la vérification sur le terrain.

51. Il est évident qu'il faudrait au moins un exercice biennal supplémentaire pour élaborer un projet de nouveaux arrangements prêt à être négocié et accepté par les Parties en vue de guider les travaux que la Convention mène sur la sécheresse, et il est fort probable que toute solution juridiquement contraignante exigerait beaucoup plus de temps. Dans l'intervalle, de nombreuses Parties souhaiteraient qu'une analyse plus précise de l'efficacité du cadre politique en vigueur, relativement nouveau, y compris des éventuelles lacunes existantes, accompagne toute proposition de nouvel instrument politique mondial. Cette étude constante de l'efficacité nécessitera également un travail important (déjà en cours) pour définir et appliquer des indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique 3. Il est donc souhaitable et possible que ces trois types de recommandations complémentaires (amélioration des arrangements existants, établissement de nouveaux partenariats et poursuite des discussions sur les nouveaux arrangements) continuent en parallèle au cours du prochain exercice biennal. La lutte contre les effets négatifs de la sécheresse dans le cadre des changements climatiques et d'affectation des sols doit impliquer un processus d'apprentissage continu et adaptatif à tous les niveaux.

V. Recommandations aux Parties pour décision à la quinzième session de la Conférence des Parties

52. Les recommandations du Groupe de travail sont les suivantes :

a) Toutes les Parties continuent de s'engager à poursuivre des politiques concertées, à établir des partenariats et à améliorer progressivement la mise en œuvre de la gestion des risques et des effets de la sécheresse à tous les niveaux, en tant que processus continu. Les mécanismes actuels mis en place pour atténuer les effets de la sécheresse dans le cadre de la Convention devraient être renforcés et des activités supplémentaires devraient être menées, conformément au niveau important d'engagement et d'ambition à l'échelle mondiale qui ressort des dispositions de la Convention, afin d'appliquer une méthode d'observation systématique et les connaissances scientifiques, de réévaluer continuellement l'efficacité et la coordination de la coopération internationale et de faciliter la mise en œuvre des plans et priorités nationaux³³. Les domaines d'action clefs sont décrits dans les recommandations b) à g). Les Parties devraient mettre en place un dispositif pour déterminer si de nouveaux mécanismes institutionnels³⁴ seront nécessaires pour renforcer l'efficacité de la Convention afin d'atténuer et de transformer le risque de sécheresse dans le cadre de celle-ci et au-delà et préciser lesquels (voir la recommandation h)). Les Parties à la Convention devraient, dans la mesure du possible, examiner dans le même temps d'autres risques et systèmes de gestion des risques et s'employer à produire des gains communs ne se limitant pas à la résilience à la sécheresse et à prévenir les effets négatifs. Dans l'ensemble, les Parties devraient soutenir le rôle croissant de l'approche proactive de la Convention et la confiance accrue qu'elle suscite ainsi que son potentiel de rassemblement et de leadership en matière de solutions fondées sur la gestion des terres face aux risques de sécheresse et à ses effets ;

b) Les Parties devraient demander au secrétariat d'encourager et de soutenir les communautés d'apprentissage et de pratique afin de favoriser l'apprentissage mutuel et la collaboration en matière de gestion des risques de sécheresse et de ses effets. Ces communautés devraient notamment s'engager auprès des communautés locales et apporter une aide lorsque la demande part du terrain. Tout en contribuant au mandat à caractère mondial de la Convention en ce qui concerne la sécheresse, elles devraient encourager l'inclusion des parties prenantes à tous les niveaux (notamment infranational) ainsi que des secteurs public, privé et civil (notamment les représentants des groupes vulnérables et des femmes). Les communautés d'apprentissage et de pratique sont encouragées à utiliser et à intégrer les outils et les activités de la boîte à outils sur la sécheresse de la Convention. Le secrétariat de la Convention soutiendra la diffusion des enseignements tirés des communautés d'apprentissage auprès des processus d'élaboration des politiques et d'examen appropriés aux niveaux national, régional et mondial des organes et processus de la Convention et de son approche globale de la lutte contre la sécheresse avec d'autres conventions, processus et instruments des Nations Unies qui traitent de la sécheresse ;

c) Les Parties, avec l'aide des institutions régionales et en liaison avec les parties prenantes concernées, devraient mettre en place des systèmes de surveillance, d'alerte rapide et d'intervention accessibles, inclusifs et efficaces, qui soutiennent des écosystèmes, des sociétés et des économies résistants à la

³³ Voir le préambule général à la page 4 du texte de la Convention.

³⁴ Par exemple, des comités de rédaction, des groupes de travail, des groupes directeurs, des comités de validation et/ou de contrôle, des comités d'audit ou des comités d'évaluation spécialisés, etc.

sécheresse. Des approches régionales devraient être envisagées, notamment pour des questions telles que les dispositifs d'alerte rapide, le commerce transfrontalier, la gestion des eaux transfrontalières, les migrations, la sécurité et la stabilité. Les centres ou réseaux régionaux d'excellence et les communautés d'apprentissage et de pratique peuvent apporter une aide très précieuse en regroupant des situations et des solutions comparables. Le secrétariat de la Convention devrait apporter son soutien à la collecte de données tirées de l'expérience régionale ainsi qu'à leur analyse et intégration dans les processus d'examen et d'élaboration de politiques au niveau mondial ;

d) Les Parties devraient aider le secrétariat et les institutions et organes concernés de la Convention, notamment l'interface science-politique, à renforcer leur capacité à évaluer l'efficacité des actions stratégiques de la Convention en matière de sécheresse. Les évaluations doivent comprendre une mesure qualitative et quantitative des effets des sécheresses sur les écosystèmes, les sociétés et les économies, de la différence apportée par les décisions humaines prises ou restant à prendre et des coûts et avantages de l'action par rapport à l'inaction. Les centres ou réseaux d'excellence régionaux et les communautés d'apprentissage et de pratique peuvent fournir des informations précieuses. Les évaluations devraient être intégrées à d'autres travaux complémentaires actuellement entrepris par la Convention et l'ONU pour lutter contre les risques de sécheresse ;

e) Les Parties devraient demander au secrétariat, au Mécanisme mondial et à d'autres organes concernés de la Convention de fournir des connaissances et un soutien techniques supplémentaires pour renforcer les capacités nationales et mettre en place un mécanisme d'évaluation mondiale afin d'examiner et de déterminer les besoins et les possibilités de financement des activités de gestion de la sécheresse en fonction de ce qui existe déjà. Un processus inclusif devrait explorer des mécanismes de financement intégrés qui pourraient amener les trésors publics et la communauté financière nationale et internationale, tant privée que publique, à prendre conscience des retours sur investissements, tout en identifiant et réduisant les effets pervers qui exacerbent la dégradation des terres et les risques de sécheresse. Les forums de collaboration financière existants aux niveaux régional et sous-régional devraient également être sollicités pour une collaboration plus étroite. Il convient d'accorder une attention particulière aux mécanismes financiers qui permettent aux parties prenantes locales touchées par la sécheresse d'investir de manière rentable dans leur propre résilience, car ce sont elles qui savent le mieux ce qui est faisable, utile, génère des bénéfices mutuels et prévient les dommages³⁵ ;

f) Les Parties devraient demander au secrétariat ainsi qu'au Mécanisme mondial de la Convention de faire le point, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux concernés, sur les processus de gestion de la sécheresse et leurs niveaux de financement actuels en vue de les améliorer et de les renforcer. Les Parties devraient également appeler leurs autres processus mondiaux pertinents, notamment d'atténuation des risques de sécheresse, d'adaptation aux changements climatiques, de financement du développement et de relance verte, à prendre en compte et à soutenir le processus de la Convention. Il convient dans ce cadre d'examiner les facteurs qui permettent ou empêchent la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à soutenir les activités aux niveaux (sous-)régional et national. La Convention devrait convoquer un forum mondial rassemblant tous les organismes et acteurs concernés afin de dresser le bilan des financements qui ont été efficaces pour

³⁵ Un certain nombre de fonds mondiaux pour le climat ont récemment commencé à s'engager dans ce sens.

atténuer les effets de la sécheresse, de les évaluer et de les analyser. Elle devrait fournir aux pays une orientation claire quant aux différents flux de financement qui leur sont accessibles. Elle devrait également donner à la communauté mondiale du développement une orientation précise en termes de suivi, d'évaluation, de nouveaux enseignements et de toute autre question envisageable. Elle s'appuierait à cet effet sur les efforts de coordination actuellement déployés en collaboration avec d'autres mécanismes et processus de financement pertinents pour la réduction des risques de catastrophe, le financement du climat (y compris le Fonds pour l'adaptation), la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, les approches fondées sur les écosystèmes et les programmes de financement plus vastes pour 2030 et au-delà. Pour ce faire, la Convention devrait présenter son évaluation globale des résultats obtenus grâce aux investissements (tels que décrits dans les recommandations d) et e)) à l'ensemble de la communauté internationale et donner des précisions sur les rendements de ces investissements. Il serait ainsi possible de disposer d'une base plus claire pour examiner d'autres investissements de ce type compte tenu des besoins évolutifs liés aux changements climatiques et autres facteurs d'accélération³⁶ ;

g) La Convention sur la lutte contre la sécheresse devrait continuer à renforcer, à élargir et à forger de nouveaux partenariats stratégiques à tous les niveaux, dans tous les secteurs et avec différents organismes publics, privés et de la société civile. Sur la base des plateformes existantes, telles que le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et ONU-eau, la Convention, avec d'autres partenaires, dont le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, devrait offrir un mécanisme de coordination à l'échelle mondiale pour lutter contre la sécheresse afin d'encourager une collaboration multisectorielle et à plusieurs niveaux avec les organisations et initiatives internationales, régionales et nationales. Ce mécanisme comprendrait les organisations des Nations Unies, les organismes de développement, le secteur privé, les centres de connaissances, les réseaux locaux et régionaux d'apprentissage et de pratique, les centres d'excellence et les organisations de la société civile concernés. À cette fin, il fournirait des informations stratégiques et exposerait les résultats obtenus sur le terrain en matière d'atténuation et de transformation des risques de sécheresse. Il s'appuierait pour cela sur l'évaluation mondiale (recommandations d), e) et f), le renforcement des institutions régionales (comme décrit dans c)) et les centres d'apprentissage et de pratique (comme décrit dans b)) ;

h) Les Parties souhaiteront peut-être envisager un processus supplémentaire pour continuer à discuter de l'opportunité et de la nature de nouvelles initiatives ou de nouveaux arrangements institutionnels (par exemple, un protocole sur la sécheresse, une déclaration politique ou autre). Ceux-ci pourraient être axés sur la promotion d'une approche mondiale plus cohérente et proactive de l'atténuation et de la transformation des risques liés à la sécheresse et de ses effets à tous les niveaux par la Convention sur la lutte contre la sécheresse, le système des Nations Unies dans son ensemble et leurs Parties.

³⁶ De telles évaluations peuvent être nécessaires et prévues pour le bilan mondial qui doit être réalisé au titre de l'Accord de Paris, pour d'autres débats au niveau international sur la relance verte mondiale et pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, mais en raison de l'importance qui doit être accordée aux investissements dans la gestion des terres pour atténuer les risques de sécheresse, elles devraient idéalement être réalisées par la Convention si elle est en mesure de le faire.

Annexe

Consideration of Pathways

[Anglais seulement]

1. In line with its Terms of Reference (ToRs), the intergovernmental working group (IWG) considered options for appropriate policy, advocacy and implementation measures at all levels to address drought effectively under the Convention, in the context of a wider holistic and integrated approach to disaster risk reduction and enhancing the resilience of communities and ecosystems. An indicative range of required options available was presented at the fourteenth session of the Conference of the Parties (COP 14).³⁷ Initial reflections on some of these options were presented in the Interim Report of the IWG at the nineteenth session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (CRIC 19)³⁸ and in the ongoing discussion of the stock-take and review (table).

2. A brief overview of each of the identified pathways is presented in the following paragraphs, in line with the findings from the Stock-take (highlighted in the table). Some members of the IWG have expressed the wish to further define and refine the presentation of these through additional work to be carried out before the COP. Any additional contributions may be presented to the COP as an additional IWG publication alongside an intended blue paper to document the background and process of the IWG, and/or a new working group could be convened to take up this task following the COP.

“Business as Usual”: A continuation of present efforts at national, regional and global level in the presence of climate change and increasing pressure on natural resources from various sides (land and water use for agriculture, industry, humans, settlements, etc.) with multiple mutual interferences will increase the systemic and cascading risks from drought, and lead to ever increasing negative impacts, particularly in territories of those Parties with already strong desertification trends, high dependencies on land and water for livelihoods and the economy, strong negative impacts of climate change and low capacities to design and implement drought and related policies.

“Improved national action”: Continued global focus on improving national level policy actions reaffirming the subsidiarity principle approach to reach the affected areas and populations in each country (no change of approach – a COP decision would call on Parties to improve national policies and implementation) and request support, if needed, from other levels to strengthen national drought resilience capacities and implement strong measures through the synergies of cooperation at higher levels.

Continue strengthening policy coordination and implementation through national commitments to existing global policy standards and reporting processes to track implementation. Existing, but mostly weak regional and global partnerships would continue to support these. To some extent, the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) reporting process already offers countries a systematic global protocol for the four-yearly monitoring of national inventory of land areas, resident population numbers, and genders exposed to drought.³⁹ This is complemented by an annual CRIC and a bi-annual decision-making process in the form of the COP.

This can be progressively further enhanced, standardized and methodologically supported to more directly, coherently and uniformly take stock of the status and effects caused by drought and/or management of drought on: reserves of water, pasture, staple foods, contingency finance and institutional capability within these areas and groups. This should include updated plans in place in each community, watershed, country and region to withstand

³⁷ See: <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-07/ICCD_COP%2814%29_16-1910485E.pdf>.

³⁸ See: <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2021-07/ICCD_CRIC%2819%29_6-2105845E.pdf>.

³⁹ See: <<https://www.unccd.int/news-events/unccd-unveils-new-guidance-land-degradation-and-drought-reporting>>.

drought risks, thereby better informing national policy and budgeting and contributing to reducing vulnerability. The available communication channels and rationale for all groups to engage in the four-yearly inventory process could be progressively clarified by practical examples of success.

3. Through the existing Drought Toolbox and Drought Initiative, the UNCCD could continue accelerating support and guidance to Parties to fill gaps identified at the national level and enable (compare table):

- Regular monitoring of drought risks, exposure and impacts on land, water ecosystems, communities and economies (not only meteorological effects – see figure 2) and improved use of monitoring to trigger decisions by policy makers.
- Translation of drought vulnerability/impacts into financial and economic terms and national economic accounting to sensitize decision-makers to take drought risks into account in (sectoral) policy-making.
- Formation of business cases for private actors and development banks to assure sufficient national investments in drought preparedness, alongside continued public support, where needed.
- Governance systems connecting across scales to manage drought, including the integration of drought management into planning budget allocation and financing systems.

“Strengthened global support and improved national action”: A more concerted articulation of policy, target-setting, tracking, learning and funding at the global level enables countries to inspire and support increased national level actions (a COP decision would propose to establish a global target and measurement system for Strategic Objective 3 (SO3), a process for a review of impacts under the Convention and an interface for the holistic global approach to drought together with other conventions and processes to be hosted by the UNCCD) and improved and accelerated funding arrangements at global level.⁴⁰

4. UNCCD could continue accelerating support and guidance to Parties to fill gaps identified at the global level (see table):

- Periodic global monitoring of drought risks, exposure and impacts on land, water ecosystems, communities and economies (both observing impending climate hazards and engaging with the significance of anthropogenic drivers and management decisions) and warnings of needs for proactive early actions through improved sustainable land management.
- Better use of trans-regional economic forums for assessing financial risks and capabilities, including & linking trade, health mobility and other aspects of world economic risk and recovery (e.g. the World Economic Forum, the Organisation for Economic Cooperation and Development and the Group of Twenty).
- Availability of catalytic global financing mechanisms to trigger the redress of the immediate human causes⁴¹ of drought exposure and vulnerability.
- Increased specificity of wording, targets, time frames, processes and country responsibilities in an updated and renewed global commitment to improve drought management and reduce drought impacts (whether in form of COP decisions, political declarations, agreements, protocols, etc. – to be decided

⁴⁰ As of COP 13 already positive steps have been taken toward this, which include the significant work of the UNCCD with the Drought Initiative, the IDMP.

⁴¹ All aspects determined by human decisions and/or lack of decisions about issues that are within humans power to determine and regulate e.g. concerning the use of land, water, institutions, laws, economic development strategies, trade, cooperation, conflicts, or others).

following the articulation of targets and reconfirmation of maximum consensus).

5. To provide leadership for multi-scale and inter-sectoral disaster risk management, an interagency convening process is already provided for under the Convention. Furthermore, the Integrated Drought Management Programme (IDMP) continuously enhances collaborations in support of the UNCCD, among the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the Global Water Partnership (GWP), the World Meteorological Organization (WMO) and other partners working within the framework of the Drought Initiative. Furthermore, within the framework of the Global Framework for Water Scarcity Agriculture, the secretariat to the UNCCD regularly coordinates many agencies, including the United States Drought Management Center at the University of Nebraska, the FAO, WMO, GWP, International Water Management Institute and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, with the wider United Nations Water group, which includes these and other agencies. The Environment Management Group of the United Nations Environment Programme offers an additional coordination forum which could also report any relevant actions on drought to the UNCCD.

6. Possible additional global policy declarations, decisions, agreements, annexes or protocols⁴² to mitigate drought risks and impacts have been under discussion since COP 13 and formally documented at COP 14. However, there is no consensus yet on this and a significant number of Parties have expressed concerns about proposals to establish new legal or funding frameworks. They would prefer to first assess and strengthen the effectiveness of the existing arrangements. To enable consideration and negotiation by the Parties,⁴³ these should be set out in such a way as to sufficiently identify their intended implications for the effective implementation of the Convention at all levels. Any legal or financial implications (should there be any) likely to concern any Parties should also be laid out and clarified before they are agreed and accepted.

7. A decision by the COP could set in motion the preparations needed for this pathway at different levels of ambition and degrees of binding. At a low level, the existing tools could be further strengthened. At a higher level, it would likely require at least one drafting committee process with clear ToRs to prepare such an instrument over a time period of at least one biennium before any draft policy instrument could be ready for review and negotiation amongst the Parties.

8. “Improved national action and strengthened regional support”: Countries improve national drought systems and also convene at the regional level to further boost national level and transboundary actions and accelerate learning, building more practical exchanges, processes and institutional capacities with regional partners with whom they already share borders, sometimes rivers systems and sometimes policies, which have similar ecosystems and capacities and more private sector actors able to act across borders (a COP decision would call on Parties, Regional Economic Communities (REC) and partnerships to improve regional-level actions for learning and exchange, including the scheduling of annual intersessional meetings to review progress toward SO3 and report on this to the COP with support from the secretariat).

9. “**Improved national action and strengthened regional support**” pathway: Although it is often assumed that global initiatives (see previous option) include activity at the regional level, in practice this does not always happen. To enable more regional-level actions, the COP could call on regional-level bodies and groups; or, regional-level bodies, countries and groups could voluntarily decide to take action.⁴⁴ Specific regional

⁴² <<https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2021-07/UNEP%20report.pdf>>.

⁴³ In the event that not all Parties would have the desire to commit to a more clearly defined common global protocol for tracking and raising resilience to drought than is already in place in the form of the UNCCD and the existing Sustainable Development Goals, targets and indicators, a voluntary guideline could offer an optional supplement. In the case that all Parties in some regions would desire to adopt and adhere to a more articulated global protocol, but that those in other regions would not, then an amendment to the relevant regional annexes of the Convention could be an option – see the study by UNEP mentioned in previous note.

⁴⁴ The stocktake identified the Partnership Initiative for Sustainable Land Management (PISLM), a sub-

guidelines/recommendations can be tailored to the climate, environment and social characteristics of the regions, whereas global guidance often remains too general. In some cases, regional guidance is for the purpose of information sharing/guidance to then promote action at national level. In others, there are regional level processes, economies and decision-making that require specific attention. These could be significantly accelerated by a specific call from the COP on relevant financing mechanisms or partnerships, including the Global Environment Facility, RECs, transnational river bodies and the countries themselves, to provide support for the acceleration of proactive regional policy, implementation and partnerships through (see table):

- Regional/and sub-regional programmes for knowledge exchange and capacity strengthening to improve assessment, monitoring and more proactive earlier warnings/action triggers. Regional Early Warning Systems to be closely linked to national ones⁴⁵
- Better use of sub-regional forums to build assessment capabilities and connections to regional economic cooperation, including transboundary resource management.
- Identification of financial and economic returns on the use of traditional financing instruments and of innovative financing instruments, such as insurance products, bonds, microfinance, drought funds; sufficient availability and use of such instruments.
- Regional-level capacity building and networks for capacity development and exchange of knowledge are in place and connected with global-level institutions.

10. A decision by the COP could establish a process for regional-level SO3 learning to be convened in each region during intersessional years, and for a report on these sessions to be provided to the COP in future years with support from all regional partners and other partners concerned, and additional facilitation from the regional facilitation staff of the secretariat to the UNCCD, if needed.

11. **“Systematic intensification of coherence and cooperation across all levels”**: A comprehensive strategic approach articulating policy and target-setting at the global level while also engaging more regional-level actions integrating all of the above

12. **“Systematic intensification of coherence and cooperation across all levels”** pathway: A simultaneous enhancement of efforts against drought at all levels, from global to national (including strong sub-national), is the best way to account for the strengths and weaknesses of each of these levels, leaving responsibility to the lowest level possible to support local solutions but provide support where the lowest level is overburdened or not suitable (subsidiarity principle). Given the increasing risks and impacts of drought in the most vulnerable areas and the extent to which these are avoidable through a proactive approach, it is desirable to accelerate progress to the greatest extent possible. In the event that all options could be activated simultaneously, this would require and represent the highest level of strategic policy coherence and coordination effort. If agreed and enacted by all Parties and observer institutions, this should then obtain the fastest, deepest and most sustainable results. However, concerted advocacy to mobilize necessary resources, processes and monitoring of implementation for periodic reality checking and course correction will remain essential for all Parties and observers to remain informed and convinced of effects and effectiveness at the ground level.

13. Continuous dialogues at all levels would be needed to strengthen the linkages both horizontally and vertically. Continuous gap analyses and network analyses should be activated from the global level to identify and strengthen the weakest links at each level, unlocking, relinking and lubricating the learning curves, and leaving no one behind. The

regional CBO that promotes SLM projects in the wider Caribbean as an example of a promising sub-regional level initiative.

⁴⁵ Some examples of this are already happening, but more is still needed.

establishment, periodic use and refreshment of a global assessment, including upward and downward linkages, could provide a focus and collective learning process for this purpose. This should be an explicit and integral part of any point of reference for every national policy framework addressing drought risks.

14. IWG members would like to articulate further cross-cutting options that could lead to more vertical and horizontal coordination: ownership-responsibility-accountability, communication, access to information and the meaningful participation of indigenous people and local communities. This should detail how and by whom the options should be implemented (e.g. specific policies, institutions or initiatives for improved drought management). More details could be provided concerning the roles of various United Nations agencies and processes, as well as various types of capacities, coordination and knowledge exchange needs at different levels and across levels.

15. The anticipated effects on drought risks affecting populations and ecosystems could be expected to vary (as in figure 3), depending on the approach and anticipated pathway to be taken.

16. The options were considered and discussed as a series of pathways, including a pathway for strengthened global support. Sketching out these pathways (as in figure 3) raised many questions due to the continuing absence of systems for monitoring and tracking progress towards the SO3. The pathways can only be sketched hypothetically and are not based on any monitoring systems or databases. Tracking these pathways in a more scientific way would require the identification of methods that could be used to define and measure progress so that the effectiveness of the options could be fully evaluated and compared. This lack of data was troubling for some group members, raising concerns that would require time and attention to develop and resolve. Some group members find this figure unhelpful and potentially misleading.

Figure 3

Conceptual sketch illustrating potential pathways, combining options at different levels and their assumed effects which could be systematically monitored and verified subject to the proactive choices to be made by Parties

